



ZORODDU ROMAIN
A l'attention de M. Romain ZORODDU
33 RUE DE BELLEGARDE
30300 JONQUIERES SAINT VINCENT

POUR VOUS, PROFESSIONNELS

Votre contrat ENGIE

Votre Référence Client : 20220718-S438415-00
Votre N° de Point de Livraison (PDL) Électricité : 24519681518195
Votre SIRET : 49938933600029
Objet : Renouvellement de votre offre Électricité ENGIE

Paris, le 27/11/2023

Chère Cliente, cher Client,

Vous avez choisi ENGIE pour votre contrat énergie et je vous remercie de votre confiance.

Vous bénéficiez actuellement d'une Offre Latitude Electricité depuis bientôt 1 an.

Conformément aux Conditions Générales de vente, le prix de votre contrat d'énergie est révisé **dès le lendemain de la date d'échéance de votre contrat en cours. Pour rappel, votre date d'échéance est le 31/01/2024.**

Compte tenu de votre puissance souscrite (36 kVA), **le nouveau prix de la Part Fourniture, hors toutes taxes sera le suivant pour une durée de 1 an:**

- 13,61 EUR/mois (HTT) pour l'abonnement,
- 6,814 cEUR/kWh (HTT) pour la quantité consommée en Heures Creuses,
- 11,934 cEUR/kWh (HTT) pour la quantité consommée en Heures Pleines.

Nous vous rappelons que le Prix de la Consommation de la Part Fourniture (HTT en c€/kWh), en vigueur à la date de reconduction de votre contrat, évoluera à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur www.eex.com. Il se calcule selon la formule d'indexation : **Prix de la consommation de la Part Fourniture M = Prix de la consommation de la Part Fourniture M-1 + Indice M - Indice M-1**. Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture M est négatif, alors le prix appliqué est 0€/MWh.

Du fait de l'indexation, le prix de référence sur lequel s'applique l'évolution est glissant. Pour actualiser votre prix en vigueur à la date de reconduction de votre contrat, il faut tenir compte des variations mensuelles du marché depuis la date figurant sur ce courrier de reconduction en partant du nouveau prix de référence figurant ci-dessus et sur l'annexe Prix de Marché.

Pour rappel, conformément aux Conditions Particulières de vente, le Prix de l'Électricité correspond à l'Électricité hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine.

Vous trouverez au verso de cette lettre, le détail des éléments composants votre nouveau prix. Les autres éléments de votre contrat restent inchangés.

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligible et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures.

Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>, dans un délai d'un mois maximum à compter de la prise d'effet de votre contrat.

Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié votre éligibilité à une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Énergie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

Si vous souhaitez résilier votre Contrat, vous disposez **d'un délai de trois (3) mois**, à compter de la date de réception du présent courrier, pour y mettre fin sans frais, conformément à l'article L224-10 du code de la consommation.

Si vous voulez choisir une autre offre ENGIE, contactez votre Conseiller au **0969 32 33 00** (appel non surtaxé, du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00). Il étudiera avec vous les solutions les plus adaptées à votre activité.

Très cordialement,



Nabila Khali
La Directrice de la Relation Clients Professionnels





Part Fourniture

* Prix de la Consommation de la Part Fourniture (HTT en c€/kWh), en vigueur à la date de reconduction de votre contrat, qui évolue selon la formule d'indexation.

Puissance Souscrite (kVA)	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES		
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation* (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation* (HTT en cEUR/kWh)	
				Heures Pleines	Heures Creuses
03	13,62	10,879	-	-	-
06	13,62		13,62	11,934	6,814
09	13,62		13,62		
12	13,62	10,879	13,62		
15	13,62		13,62	11,934	6,814
18	13,62		13,62		
24	13,62	10,879	13,62		
30	13,62		13,62	11,934	6,814
36	13,62		13,62		

Ce nouveau prix de l'électricité n'intègre pas les remises prévues dans le cadre du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023. Si vous êtes éligible et avez droit à des aides, la remise sera intégrée directement dans vos factures.

Renseignez votre attestation pour déclarer votre éligibilité directement dans votre Espace Client <https://espace-client.pro.engie.fr>, dans un délai d'un mois maximum à compter de la prise d'effet de votre contrat.

Nous traiterons votre demande et reviendrons ensuite vers vous après avoir vérifié si vous êtes bénéficiaire d'une ou plusieurs aides pour le(s) site(s) indiqué(s) sur votre attestation.

Part Acheminement

La Part Acheminement correspond à l'application du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur pour la fourniture d'Électricité au Point de Livraison. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure sur la facture d'Électricité. À la date de reconduction du Contrat, la Part Acheminement est la suivante :

Puissance Souscrite	COMPTAGE SIMPLE		COMPTAGE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES			4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles moyenne utilisation - MU4					
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)		Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)				Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en cEUR/kWh)			
				Heures Pleines	Heures Creuses		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse		Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse
03	5,44	4,370	-	-	-	5,20	6,670	4,560	1,430	0,880	5,59	6,120	4,240	1,390	0,870
06	7,93		9,07	4,470	3,160	7,45					8,23				
09	10,42		12,13			9,70					10,87				
12	12,91	15,19			11,95	13,51									
15	15,40	18,25	4,470	3,160	14,20	16,15									
18	17,89	21,31			16,45	18,79									
24	22,87	27,43			20,95	24,07									
30	27,85	33,55	4,470	3,160	25,45	29,35									
36	32,83	39,67			29,95	34,63									

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de reconduction du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur (www.enedis.fr). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de reconduction du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat.

